

La lettre d'information

DELTA@



**Le dédouanement sur Internet,
un outil moderne pour faciliter vos échanges commerciaux !**

PRODOU@NE, le portail Internet pour dialoguer avec la douane

La douane rénove intégralement son système informatique de dédouanement, en utilisant les technologies offertes par Internet.

Depuis juin 2005, un nouveau portail PRODOU@NE est à votre disposition si vous souhaitez utiliser des télé services ou des télé procédures dans vos relations avec la douane.

Cette offre de « e-services » s'enrichira au cours de 2006 par la mise en œuvre du programme DELTA : **D**édouanement **E**n **L**igne par **T**ransmission **A**utomatisée.

DELTA, un nouveau système informatique pour votre dédouanement

Le système DELTA est composé de plusieurs modules correspondant chacun, à une procédure de dédouanement :

- DELTA D pour les procédures simplifiées de dédouanement à domicile
- DELTA P pour la prise en charge des marchandises
- DELTA eXpress pour le dédouanement du fret express
- DELTA C pour le dédouanement en procédure de droit commun

L'ensemble de ces modules sera accessible à partir du portail PRODOU@NE.

Le principe de fonctionnement est simple : un enregistrement auprès de la douane permet, grâce à un identifiant et un mot de passe, d'accéder directement aux télé services et aux télé procédures qui vous intéressent¹.

DELTA D, bientôt disponible sur PRODOU@NE :

**UN DÉDOUANEMENT ÉLECTRONIQUE PLUS RAPIDE ET AU MOINDRE
CÔÛT POUR VOTRE ENTREPRISE**

DELTA D est le socle du nouveau système informatique de dédouanement. Il répond à tous les standards communautaires, en particulier la prise en compte **du nouveau format du DAU**.

Ce nouveau téléservice s'adresse à **toutes les entreprises**, en particulier celles qui utilisent déjà une procédure de dédouanement à domicile à l'importation.

Quelle que soit la taille de votre entreprise et en fonction de vos flux, vous pouvez choisir soit un accès en mode échange de données informatisées, de serveur à serveur (**EDI**)², ou en mode échange de données via un formulaire en ligne (**DTI**).

Avec DELTA D, vous optimisez votre dédouanement grâce à :

- la **dématérialisation** de vos formalités déclaratives, de la déclaration simplifiée jusqu'à la déclaration complémentaire globale, qui vous garantit ainsi un **dédouanement plus rapide, à un moindre coût et de meilleure qualité**
- un **accès en continu**, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- **l'obtention rapide du bon à enlever**, y compris en dehors des heures d'ouverture du service des douanes³
- la possibilité de faire vos déclarations par **anticipation**, jusqu'à 10 jours avant l'arrivée du moyen de transport
- la faculté de **ne pas joindre systématiquement vos documents d'accompagnement** lors de la réception de vos marchandises avec à la clé moins de déplacements auprès de votre bureau de douane
- l'accès à une **encyclopédie tarifaire** qui constitue une base réglementaire étoffée

Vous bénéficiez également de nouveaux services :

- le traitement dématérialisé de vos demandes d'invalidation et de rectification ;
- la possibilité de gérer vous-même vos demandes de production ultérieure de document ;
- l'accès à un moteur tarifaire, aux fonctionnalités multiples, exploitant le TARIC et permettant le calcul de la liquidation des droits et taxes
- la gestion de votre crédit opérations diverses depuis votre poste de travail ;
- des outils de recherche performants sur les déclarations simplifiées et les déclarations complémentaires globales.

DELTA D est disponible depuis le début de l'année 2006 ⁴

Une version 2 de DELTA D entrera en service dans le courant du deuxième semestre 2006, intégrant l'**exportation** et offrant de nouvelles fonctionnalités, notamment grâce à l'outil associé TRIGO, qui vous offrira l'opportunité de **globaliser vos crédits** couvrant les risques « enlèvement » et « opérations diverses » **en une enveloppe unique** et vous permettront la consultation de vos encours sur Internet.

Pour toute information sur DELTA, consultez <https://pro.douane.gouv.fr>

1. Cette étape ne remplace pas la procédure d'agrément préalable exigée pour certains téléservices
2. Le mode EDI sera disponible lors du lancement de la version 2 de DELTA D
3. Pour les marchandises non sélectionnées en vue d'un contrôle
4. DELTA D est ouvert pour le moment sur quelques sites pilotes et sera étendu très progressivement